



No de résolution  
ou annotation

CEX du 14 avril 2009  
Sujet : 06.01

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
HUITIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
(2008-2009)  
LE 17 MARS 2009**

**01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 heures, la séance est ouverte par Monsieur Éric Allard, président du comité exécutif.

**02.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 17 MARS 2009 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ÉRIC ALLARD, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

**M<sup>mes</sup> les commissaires**

Lise Beauchamp-Brisson (18)  
Josyane Desjardins (16)  
Marie-Louise Kerneis (7)  
Catherine Martin (9)  
Diane Soucy (4)

Tous commissaires formant quorum.

**ET :**

**M. le commissaire représentant du comité de parents**

Marc Viau, niveau secondaire

**AINSI QUE :**

M<sup>mes</sup> Michelle Fournier, directrice générale adjointe  
Susan Tremblay, directrice générale  
M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

**ET :**

MM. Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles  
Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières

**SONT ABSENTS**

M<sup>me</sup> Claudette Labre Do (13), commissaire  
M. Luc Joly, commissaire représentant du comité de parents, niveau primaire

**03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Rien à signaler.

C.E.-03029-03-09

**04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Catherine Martin, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2009



No de résolution  
ou annotation

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

**08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES  
INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

10.01 Liste des comptes – Validation

10.02 Agent de recouvrement

10.03 Ouverture d'un compte de banque pour activités pour le  
SIFD – Écobank Cameroun, Yaoundé, Cameroun –  
Rescision – Adoption

**11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

11.01 Service d'entretien des pelouses – Appel d'offres  
# APP-006-S100-08

**12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES  
COMMUNICATIONS**

**13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT  
SCOLAIRE**

**14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**1. Remboursement des frais de déplacement**

En suivi.

**2. Gymnase de l'école du Tournant**

Ce sujet est réglé.

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT  
GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

**06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2009**

**CONSIDÉRANT** l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique  
qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170,  
171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au  
comité exécutif, compte tenu des adaptations  
nécessaires;

**CONSIDÉRANT** l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique  
qui stipule que « Le conseil des commissaires  
peut, par résolution, dispenser le secrétaire  
général de lire le procès-verbal pourvu qu'une  
copie en ait été remise à chaque membre  
présent au moins six heures avant le début de  
la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josyane Desjardins, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du  
procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2009.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2009 soit  
approuvé tel que rédigé.

C.E.-03030-03-09



No de résolution  
ou annotation

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

### 08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE

### 09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

### 10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

#### 10.01 LISTE DES COMPTES – VALIDATION

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, précise ne pas avoir reçu de questions relativement à la liste des comptes qui se rapportent à la période commençant le 4 février 2009 et se terminant le 10 mars 2009.

C.E.-03031-03-09

#### 10.02 AGENT DE RECOUVREMENT

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la règle relative à la perception des mauvaises créances;

CONSIDÉRANT l'impact que les mauvaises créances ont sur les établissements;

CONSIDÉRANT que les modifications à la Loi permettent maintenant aux huissiers d'agir à titre d'agent de recouvrement;

CONSIDÉRANT qu'aucune firme d'huissiers n'a sa place d'affaires sur le territoire de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT les résultats du projet pilote;

CONSIDÉRANT que les frais versés annuellement seront possiblement supérieurs à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire peut mettre fin au contrat en tout temps;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

de retenir et de mandater la firme « **Paquette & Associés, huissiers de justice** » comme agent de recouvrement pour la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et huissier pour les Service des ressources financières de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-03032-03-09

#### 10.03 OUVERTURE D'UN COMPTE DE BANQUE POUR ACTIVITÉS POUR LE SIFD – ÉCOBANK CAMEROUN, YAOUNDÉ, CAMEROUN – RESCISION – ADOPTION

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-0326-02-09 du comité exécutif du 10 février 2009;



No de résolution  
ou annotation

- CONSIDÉRANT que toutes les succursales de la Afriland First Bank à Yaoundé au Cameroun ne sont pas informatisées;
- CONSIDÉRANT la délégation de pouvoir au comité exécutif;
- CONSIDÉRANT les contrats réalisés au Cameroun par les Services internationaux et de la formation à distance (SIFD) de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;
- CONSIDÉRANT qu'il y a des fournisseurs et des salariés locaux à payer en monnaie locale;
- CONSIDÉRANT que la plupart des fournisseurs locaux n'ont pas de compte de banque;
- CONSIDÉRANT qu'il n'est pas sécuritaire de circuler avec des sommes d'argent importantes;
- CONSIDÉRANT l'avis de notre vérificateur externe;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josyane Desjardins, commissaire,  
de rescinder la résolution C.C.-03026-02-09 du comité exécutif du 10 février 2009 pour autoriser l'ouverture d'un compte de banque pour les activités pour le SIFD au Cameroun.

D'autoriser Madame Charline Bouchard, directrice des Services internationaux et Formation à distance, à ouvrir un compte de banque à l'Ecobank Cameroun à Yaoundé, banque affiliée à la Banque Nationale du Canada.

Que ce compte de banque soit libellé « Commission scolaire des Grandes-Seigneuries/SIFD Cameroun ».

Que ce compte soit à l'usage exclusif pour les activités de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries/SIFD au Cameroun.

Que ce compte de banque soit libellé en monnaie locale.

Que l'Ecobank Cameroun achemine directement à la Commission Scolaire des Grandes-Seigneuries, Service des ressources financières, 1250, boulevard Taschereau, La Prairie, Québec, Canada (J5R 1X2) un relevé mensuel des opérations dans ce compte, ainsi que toutes les pièces justificatives afférentes, ou qu'elle donne accès électroniquement à ce compte.

Que la banque fournisse sur du papier officiel de la banque toutes les informations nécessaires pour que nous puissions effectuer des virements électroniques du Canada vers ce compte.

Qu'il y ait deux signataires autorisés pour ce nouveau compte de banque, soit Madame Charline Bouchard, directrice des Services internationaux et Formation à distance et une autre personne désignée par la Direction générale.

Que la signature d'un seul des deux signataires autorisés soit requise pour des sorties de fonds en espèces, par chèque, par transfert, etc.

Que les sorties de fonds quotidiennes en espèces soient limitées à un million cinq cent mille (1 500 000) FCFA.



No de résolution  
ou annotation

Que ce compte de banque ait un fonds maximal de trente mille dollars (30 000 \$) canadien.

Que ce compte de banque serve uniquement à payer des factures, des honoraires et les autres dépenses en lien avec les projets autorisés par la Commission Scolaire des Grandes-Seigneuries.

Qu'aucun dépôt, autre que les transferts effectués par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ne soit fait dans ce compte de banque.

Que le Service des ressources financières de la Commission Scolaire des Grandes-Seigneuries rétablisse le solde du compte à un maximum de trente mille dollars (30 000 \$) sur présentation de factures originales et conformes au moyen de virements électroniques.

Que le Service des ressources financières de la Commission Scolaire des Grandes-Seigneuries puisse prélever toutes les sommes requises sur le solde du compte au moyen de virements électroniques et ceci en toute circonstance.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

C.E.-03033-03-09

#### 11.01 SERVICE D'ENTRETIEN DES PELOUSES – APPEL D'OFFRES # APP-006-S100-08

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

d'octroyer le contrat pour le service d'entretien des pelouses 2009-2012 à **Paysagement Prud'homme inc.** (écoles Saint-Édouard, Langevin, Saint-Isidore, des Bourlingueurs, des Timoniers, de la Magdeleine, Jacques-Barclay, Centre d'éducation des adultes du Goéland, Centre de formation Compétence-de-la-Rive-Sud et Centre administratif Jacques-de-Lignery) pour un montant forfaitaire annuel de **30 850 \$**. Le tout conformément aux conditions d'appel d'offres.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

### 13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

### 14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS



03034-03-09

No de résolution  
ou annotation

**15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**  
À 19 h 10,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,  
que la présente séance ordinaire soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Présidence de la séance

Secrétaire générale

A.14.02  
\\510-boursier\ld\$\Textes\2008-2009\CEX\Procès-verbaux\17 mars 2009 - A.14.02.doc